



Lettre d'information
Travaux extension réseau d'assainissement
Impasse des Mians à Piolenc

Madame, Monsieur,

Depuis 2009, la communauté de communes est en charge de l'assainissement collectif et doit à ce titre réaliser, en étroite concertation avec les communes, des travaux de création, d'extension, de réhabilitation des ouvrages d'assainissement (réseau, station d'épuration).

C'est ainsi qu'elle a réalisé à Piolenc les travaux de réhabilitation du réseau public de collecte des eaux usées sur l'avenue de Provence, la route de Sérignan et la route d'Uchaux.

Elle va réaliser cette année l'extension du réseau public de collecte des eaux usées de l'impasse des Mians en coordination avec le Syndicat des eaux Rhône Aygues Ouvèze qui va procéder au renouvellement de la conduite d'eau potable et des branchements et avec la commune de Piolenc qui va reprendre la voirie.

Ces travaux vont démarrer à la mi-juin pour une durée de 6 semaines et seront réalisés par l'entreprise RAMPA TP pour un montant global de **40 000 € TTC**, financés par la communauté de communes sur ses fonds propres.

Vous voudrez bien, le moment venu, **vous rapprocher du chef de chantier afin de définir avec lui l'implantation de la boîte de branchement de votre habitation** au réseau d'assainissement.

Dès que vous serez raccordé à ce réseau, vous devrez vous acquitter :

- de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), dont le montant a été fixé à 7,50 € / m² de surface de plancher en vertu de la délibération n°2014-017 approuvée par le conseil communautaire du 5 mars 2014. Cette redevance a été instaurée sur le fondement de l'article L 1331-7 du Code de la santé publique, pour tenir compte de l'économie réalisée par les usagers raccordés au réseau, en leur évitant ainsi les frais de mise en conformité de leur installation d'assainissement individuel ;
- de la participation aux frais de branchement dont le montant forfaitaire est fixé à 2 000 €, conformément à la délibération n°2018-107 du 29 novembre 2018, étant donné que nos services mettront en place la boîte de branchement de votre construction au réseau public de collecte des eaux usées

Compte tenu de l'étroitesse de la voie, les travaux seront réalisés en route barrée.

Nous vous prions de nous excuser par avance pour la gêne que ces travaux vont occasionner, aussi bien pour les riverains que pour les utilisateurs des voies communales.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Louis DRIEY

Le Président,
Le directeur général des services
Olivier PROUTEAU
Max IVAN